



Achat appartement tva 5,5

Par **reloader**, le **19/08/2009** à **00:18**

Bonjour,

j'ai une question assez précise concernant l'achat d'un appartement avec TVA à 5,5% , alors je lance une bouteille à la mer , j'ai acheté un appartement sur Meaux(77) avec une TVA à 5,5 du fait qu'il se trouve dans une zone sensible , j'ai signé mon contrat préliminaire en décembre 2007 , l'acte de vente chez le notaire en MAI 2008 , j'attends la livraison pour décembre 2009 , pour bénéficier de la TVA à 5,5 il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources , je suis célibataire , mais je me demande si tout a bien été vérifié concernant mes revenus , j'ai fourni tous les documents (fiches de payes , déclarations de revenus) quand j'ai signé le contrat préliminaire la responsable du bureau m'a dit que c'était bon par rapport à mes revenus , mais j'aimerais savoir si par hasard ils s'apercevaient qu'ils se sont trompés , ont-ils le droit de me demander des comptes ? en lisant un peu l'article 8 A-4-07, N° 128 du 6 décembre 2007. je me demande si ils ne re-vérifient pas le plafond de ressources au moment de la livraison de l'appartement , car je le dépasse , j'avoue je suis un peu perdu je ne sais pas trop à qui demander et j'ai peur de demander à mon notaire de peur qu'il voit l'erreur (si erreur il y'a bien sûr)

même si vous ne pouvez pas me répondre pourriez-vous au moins me le dire que je sache à quoi m'en tenir .

cordialement